



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 AOÛT 2017

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 24 AOÛT 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-quatrième jour du mois d'août 2017, à 14 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade

Est absente :             Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général adjoint et directeur des  
                                  Services techniques Martin Careau  
                                  Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation de l'avis de convocation
2. Amendement de la résolution numéro 483-2017
3. Adoption du plan d'aménagement du parc l'Étourneau-Sansonnet
4. Demande du service de garde de l'École Saint-Denys-Garneau : utilisation de la maison des jeunes
5. Demande de modification au schéma d'aménagement révisé
6. Travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier : aide financière
7. Octroi d'un mandat pour services professionnels en ingénierie : réfection de la route de la Jacques-Cartier
8. Signature d'une entente pour la décontamination des sols au 33, rue Louis-Jolliet
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Au début de l'assemblée, monsieur le maire, Pierre Dolbec, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 AOÛT 2017

---

**486-2017 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 483-2017**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 483-2017 pour faire l'ajout  
suivant :

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à  
signer le permis d'utilisation des terrains du parc industriel.

**ADOPTÉE**

**487-2017 ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC L'ÉTOURNEAU-  
SANSONNET**

**ATTENDU** le rapport de Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs,  
culture et vie communautaire, daté du 16 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'adopter le plan d'aménagement du parc de l'Étourneau-  
Sansonnnet, situé sur la rue du Garbin, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**488-2017 DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-DENYS-  
GARNEAU : UTILISATION DE LA MAISON DES JEUNES**

**ATTENDU** le rapport de Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs,  
culture et vie communautaire, daté du 9 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'utilisation des locaux de la Maison des jeunes pour un  
projet pilote de service de garde de l'école Saint-Denys-Garneau pour l'année  
scolaire 2017-2018 selon l'horaire suivant : 11 h 15 à 12 h 50.

Cette utilisation est consentie sans frais à la Commission scolaire de La  
Capitale.

**ADOPTÉE**

**489-2017 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 27 mai 2016, du règlement numéro 02-2016  
modifiant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004 de manière à assurer la  
concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement  
(PMAD) par la MRC de La Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le processus d'adoption des règlements de concordance a fait  
ressortir une imprécision au tableau 23 contenu au chapitre 8 du schéma  
d'aménagement et de développement révisé;

**ATTENDU** que la MRC est actuellement en processus de modification au  
schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer une dérogation mineure  
autorisant la construction d'un nouvel étang aéré à Sainte-Catherine-de-la-  
Jacques-Cartier et que la présente demande devrait être réalisée  
simultanément;

**ATTENDU** qu'il serait opportun de modifier la cartographie de la figure 33  
contenue au chapitre 8 du schéma d'aménagement et de développement révisé  
de manière à agrandir le lieu d'emploi 1B à même le lieu d'emploi 1A afin d'y



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 AOÛT 2017

---

inclure le secteur commercial situé des deux côtés de la route de Fossambault inclus entre la rue du Levant et le lot 5 798 540 du côté ouest de la route de Fossambault et le lot 4 366 884 du côté est de la route de Fossambault;

**ATTENDU** qu'il apparaît important de modifier le tableau 23 contenu au chapitre 8 du schéma d'aménagement et de développement révisé de façon à intégrer la caractérisation de même que les normes prescrites pour le lieu d'emploi 1A;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier la cartographie des lieux d'emploi de manière à agrandir le lieu d'emploi 1B à même une partie du lieu d'emploi 1A afin d'y inclure le secteur commercial situé des deux côtés de la route de Fossambault inclus entre la rue du Levant et le lot 5 798 540, du côté ouest de la route de Fossambault, et le lot 4 366 884, du côté est de la route de Fossambault, et d'intégrer au tableau 23, contenu au chapitre 8 du schéma d'aménagement et de développement révisé, la caractérisation de même que les normes prescrites pour le lieu d'emploi 1A.

**ADOPTÉE**

**490-2017 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER : AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, daté du 17 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser M. le maire Pierre Dolbec à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU) concernant les travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**491-2017 OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 17 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Pluritec Ltée relativement à la préparation des plans et devis du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier;

Ce contrat concerne les éléments 1 à 7 du bordereau de soumission uniquement;

Les éléments 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9 et 10 du bordereau de soumission sont annulés;

Le prix du contrat est établi à 71 820 \$, plus taxes;

Le contrat est formé de l'avis de l'appel d'offres, du devis daté du 5 janvier 2017, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 30 janvier 2017.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 AOÛT 2017

---

**492-2017      SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA DÉCONTAMINATION DES SOLS  
AU 33, RUE LOUIS-JOLLIET**

**ATTENDU** le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 17 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, à signer l'entente permettant la décontamination des sols sous le garage privé localisé au 33, rue Louis-Jolliet.

Les sommes nécessaires au respect de cette entente sont appropriées du règlement numéro 1380-2017.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et les villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**493-2017      CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance extraordinaire.

L'assemblée est levée à 14 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

ROXANE HUTTON  
GREFFIÈRE ADJOINTE  
PAR INTÉRIM